

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00371

**SOUTIEN AUX USAGES NUMERIQUES 2023 - ANIMATION DU RESEAU DES
FABLAB PAR ZOOMACOM**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230037110

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

SOUTIEN AUX USAGES NUMERIQUES 2023 - ANIMATION DU RESEAU DES FABLAB PAR ZOOMACOM

Le FabLab (laboratoires qui rendent possible l'invention en donnant accès à des outils de fabrication numérique) du quartier Manufacture, OpenFactory, est co-animé par l'association Zoomacom et l'Université de Lyon (UDL). Il est hébergé depuis début 2021 au sein du Centre des Savoirs et Innovations (CSI), dans un espace plus vaste et plus fonctionnel, témoignant d'une ambition renouvelée.

Dans le cadre de cette collaboration, l'Université de Lyon s'adresse aux professionnels/étudiants et Zoomacom au grand public.

Par ailleurs, la dynamique FabLab sur le territoire métropolitain, est réelle. A cet effet, les communes, les établissements d'enseignement secondaire, les clubs d'entreprises et les centres sociaux souhaitent engager des démarches de développement des compétences et de savoir-faire pour diffuser l'esprit créateur-entrepreneur. Ils sont ainsi à l'origine de nombreux projets de création de FabLabs, qui nécessitent au démarrage une aide en équipement et ingénierie.

Pour répondre aux attentes des acteurs du territoire, Zoomacom propose la mise en place et l'animation d'un réseau métropolitain de FabLabs qui s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Création et Animation du réseau des Fablab,
- Axe 2 : Animation de l'offre grand public au sein du CSI,
- Axe 3 : Accompagnement de projets,
- Axe 4 : Recherche et développement de nouvelles pratiques.

En 2022, l'animation du réseau des fabLab s'est traduite par :

- 4 rencontres de réseau, pour poursuivre la mise en place de dispositifs structurants et professionnalisants, notamment la cartographie des Fablab de la Loire et de leur matériel, un agenda partagé, un retour suite à une rencontre avec le réseau National des Fablabs (RFFLasb) a été faite.
Des modules de la formation professionnalisantes des Conseillers Numériques France Services sont accueillis au fablab.
- l'intégration dans le réseau des livingLab Santé de Saint-Etienne,
- l'animation d'une séance de brainstorming en vue de créer un événement fédérateur sur le premier semestre 2023
- la proposition d'actions à destination du grand public notamment pour développer l'offre du FabLab à destination de tous les publics (impression 3D spécifique, formations à de nouveaux outils, ...). Une attention particulière a été apportée pour renforcer la mixité des publics en participant notamment à l'action Wi-Filles (promotion de la mixité dans les filières numériques et industrielles). La biennale du design a permis de démultiplier les formations à l'utilisation des machines et l'accompagnement des projets.
- la production de 11 newsletters aux 382 abonnés pour faire connaître l'ensemble des initiatives proposées via le site internet de l'association.

A l'échelle de la métropole, plusieurs initiatives ont été prises, par des acteurs privés, des associations, des établissements scolaires, des grand écoles, l'université ou encore les collectivités pour développer ces fablabs. Il apparaît essentiel aujourd'hui de travailler à l'outillage numérique et technique de ce réseau afin :

- de rendre visible ces lieux : par le développement et la mise en place d'une cartographie des lieux et des ressources disponibles dans chacun d'eux
- de documenter en commun des ressources : par le développement d'une ressource numérique
- de garantir le fonctionnement optimal et uniforme des machines et outils disponibles dans chaque lieu : par la création d'un guide commun d'utilisation et d'entretien des machines

Ainsi, Zoomacom développe en 2023 de nouveaux logiciels et de nouvelles applications en libre accès pour répondre à ces trois objectifs.

A ce titre, l'association Zoomacom sollicite une subvention de 45 800 € pour l'année 2023.

La subvention se décompose comme suit :

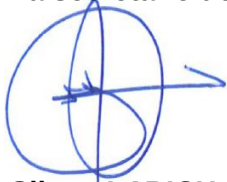
- en fonctionnement, 18 000 € au titre des actions liées à l'animation,
- en investissement, 27 800 € au titre des actions liées à de l'achat de matériel et d'outils numériques.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 18 000 € en fonctionnement, 27 800 € en investissement à Zoomacom au titre de son intervention auprès des Fablabs du territoire, pour l'année 2023 ;**
- **approuve le projet de convention au titre de l'année 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 sur le budget SUFLI pour la dépense de fonctionnement et au chapitre 204 sur le budget SUNUM pour la dépense d'investissement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD